

GRANT^{FR}
EN ROUTE VERS L'EXCELLENCE

EN ROUTE VERS L'EXCELLENCE

POMPES A CHALEUR AERONA³ R32

- Figure 10 displays four energy labels for different power ratings: 6 kW, 10 kW, 13 kW, and 17 kW. Each label shows a color-coded efficiency scale from A+++ (green) to G (red), a power rating, and a 'BEST' label.



GAMME GRANT AERONA³

PAC air-eau monoblocs au R32

Les PAC Aérone³ sont compactes et faciles à poser. Elles sont potentiellement réversibles* pour offrir un service toute l'année en production de chauffage, d'eau chaude sanitaire et de rafraîchissement.

Cette gamme innovante bénéficie d'une amélioration des performances énergétiques grâce à une meilleure capacité thermique du réfrigérant R32.

Ces pompes à chaleur innovantes à technologie Inverter possèdent des SCOP** chauffages élevés même par températures extérieures basses. Garantie de fonctionnement jusqu'à -20°C.

* Les PAC Aérone³ sont livrées avec paramétrage standard en mode chauffage. Pour bénéficier du mode cooling, une sonde d'humidité est obligatoire.

** Coefficient de performance saisonnier du système.



PAC AIR-EAU MONOBLOCS



INSTALLATION EN EXTERIEUR



6-17 kW

PUISSANCE PAC



COMPRESSEUR ROTATIF-INVERTER



SCOP ELEVE CLASSE ErP A +++
(À 35°C DE DÉPART)



CHAUFFAGE



REGULATION CLIMATIQUE



- ✓ Les pompes à chaleur aérothermiques monoblocs Aérone³ R32 sont les systèmes de chauffage les plus décarbonnés, efficaces et respectueux de l'environnement des gammes de produits GRANT à ce jour.
- ✓ Les PAC GRANT étant monoblocs, elles n'ont pas de liaison frigorifique ce qui amenuise les risques de fuites de gaz frigorigène et de rejet dans l'atmosphère.

- ✓ Les modèles de la gamme Aérone³ R32 sont parmi les plus propres, écologiques et efficaces du marché. Avec d'excellents SCOP, toutes les pompes à chaleur Aérone³ atteignent des performances élevées permettant aux utilisateurs de réduire leur empreinte carbone, tout en réduisant leur facture annuelle d'énergie.

Conçues pour l'installateur

Les pompes à chaleur air/eau Aérona³ R32 de GRANT intègrent un certain nombre de fonctionnalités, qui sont toutes conçues pour rendre leur installation plus rapide et plus facile. Les PAC GRANT sont monoblocs et n'ont donc pas de liaison frigorifique, ce qui évite des problèmes liés au tirage au vide lors des mises en service.

Avec son circulateur électronique, sa soupape 3 bars et son purgeur automatique intégrés, ainsi que des raccordements électriques et hydraulique simplifiés, les pompes à chaleur GRANT Aérona³ ont été conçues pour faire gagner du temps aux installateurs.



Conviviales pour les utilisateurs

Les régulations des pompes à chaleur GRANT sont très conviviales grâce à leur grand écran qui permet une lisibilité directe des fonctions. Elles renseignent sur la température ambiante et le taux d'humidité des pièces, et vous permettent de programmer vos plages horaires et la consigne de température d'eau chaude sanitaire tout en indiquant les états de fonctionnement des pompes à chaleur. La régulation GRANT, c'est la simplicité au service de l'utilisateur.



Accompagnement de vos projets

Pour les études et les projets de vos futures installations, GRANT France vous accompagne par le biais d'une multitude de schémas (dont 4 sont présentés pages 8 et 9) avec une liste d'accessoires numérotés qui permettra de répondre à tous vos besoins. GRANT France peut également vous conseiller sur des projets spécifiques pour un accompagnement sur mesure.

Facilité d'accès pour la maintenance et l'entretien

Les PAC Aérona³ ont un accès frontal avec tous les principaux composants situés à l'avant ou sur côté droit des monoblocs, ce qui simplifie leur maintenance. Comme pour tous les produits GRANT, les pompes à chaleur Aérona³ ont été développées pour faciliter la vie des installateurs et des techniciens de maintenance.



Performance & efficacité

**TABLEAU DES PERFORMANCES SELON T° DE RÉFÉRENCE
EN ZONE DE CLIMAT TEMPÉRÉ POUR CALCUL SCOP**

MODÈLES	Température d'air extérieur	Température eau départ	HPID6R32	HPID10R32	HPID13R32	HPID17R32
Puissance de chauffage	0°C air	35°C départ	6,2 kW	10,1 kW	12,5 kW	16,5 kW
	0°C air	55°C départ	5 kW	9,7 kW	10,5 kW	15,3 kW
Puissance de chauffage	-3°C air	35°C départ	5,9 kW	9,8 kW	12,2 kW	15,8 kW
	-3°C air	55°C départ	4,7 kW	9,4 kW	10,2 kW	14,6 kW

Différences entre COP, SCOP et Efficacité Saisonnière

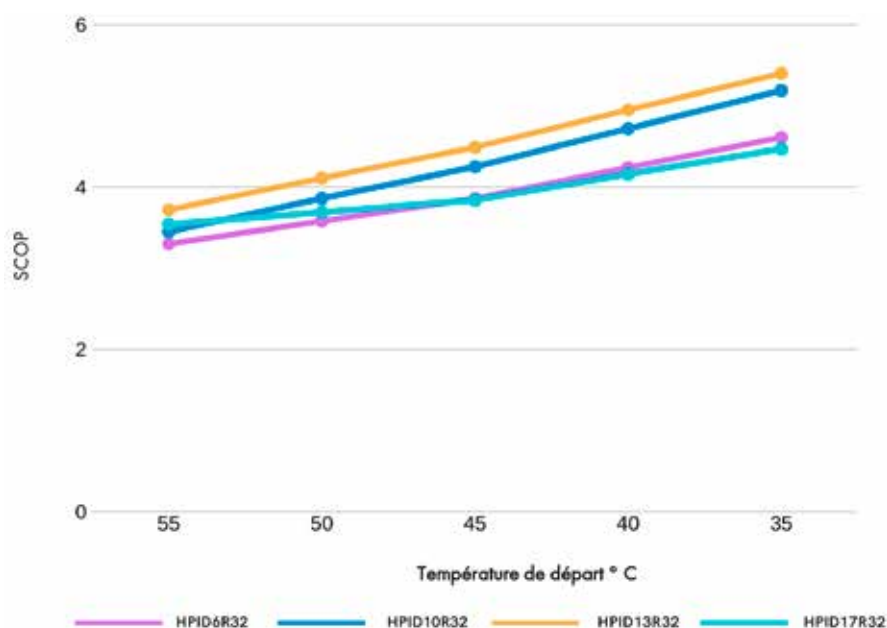
Selon le rapport Rage 2012, le COP (coefficient de performance) est défini comme le rapport entre la quantité d'énergie transférée par la pompe à chaleur, c'est-à-dire la puissance calorifique (en kW), et la puissance électrique consommée (en kW) par la pompe à chaleur. Il est mesuré ou calculé dans des conditions spécifiques de fonctionnement (températures d'air et d'eau) et pour un certain taux de charge.

Le coefficient de performance saisonnier SCOP est défini comme la division de la production thermique annuelle de la pompe à chaleur et de l'appoint (en kWh) par la consommation électrique annuelle de la pompe à chaleur et de l'appoint (en kWh).

Cet indicateur saisonnier est plus représentatif des conditions de fonctionnement de l'installation que le COP, car il intègre

la performance de la pompe à chaleur à charges partielles dans des conditions de fonctionnement précisées dans la norme (taux de charge, température extérieure et T° d'eau). L'efficacité énergétique saisonnière (ErP) des PAC est calculée à partir du coefficient de performance saisonnier de référence (SCOP), ramené en énergie primaire afin d'avoir un rendement saisonnier, pouvant être comparé avec celui des autres systèmes de chauffage. C'est cette efficacité énergétique saisonnière qui est affichée sur les étiquettes énergétiques comme A+++ par exemple en départ 35°C. En France, la zone climatique de référence pour le calcul est principalement en zone de climat tempéré (moyen, référence Strasbourg) et en zone de climat plus froid (référence Helsinki - zone montagne).

EFFICACITÉS SAISONNIÈRES EN ZONE DE CLIMAT TEMPÉRÉ (MOYEN)



Spécifications techniques PAC air/eau Aérона³ monoblocs au R32 6 kW / 10 kW / 13 kW / 17 kW chauffage *

MODÈLES	UNITÉ	HPID6R32	HPID10R32	HPID13R32	HPID17R32
Puissance chauffage (EN 14511 - T° air 7°C / T° eau 35°C)	kW	6,92	11,1	13,6	18,0
COP (EN 14511 : T° air 7°C / T° eau 35°C)		4,91	5,28	5,25	4,79
SCOP (Seasonal Coefficient Of Performance), coefficient de performance saisonnier en mode chauffage - zone climat tempéré (moyen) départ T° eau 35°C		4,62	5,22	5,41	4,54
Puissance chauffage (EN 14511 - T° air 7°C / T° eau 55°C)	kW	6,24	10,5	11,4	15,3
COP (EN 14511 : T° air 7°C / T° eau 55°C)		3,04	3,12	3,23	3,15
SCOP (Seasonal Coefficient Of Performance), coefficient de performance saisonnier en mode chauffage - zone climat tempéré (moyen) départ T° eau 55°C)		3,30	3,47	3,72	3,56
Raccordement électrique au réseau		~230V monophasé 50Hz			
Puissance absorbée(EN 14511 : T° air 7°C / T° eau 35°C)	kW	1,41	2,10	2,59	3,76
Puissance absorbée (EN 14511 : T° air 7°C / T° eau 55°C)	kW	2,05	3,37	3,53	4,86
Niveau protection mécanique		IPX4			
Compresseur		DC double rotatif - inverter			
Pression (maximum)	MPa (bar)	4,1 (41 bar)			
Réfrigérant		R32			
Poids réfrigérant R32 dans PAC	kg	0,80	1,55	2,20	2,80
Circulateur	Hm	10	6	15	12
Débit d'air à puissance nominale (EN 14511 : T° air 7°C / T° eau 35°C)	m³/h	2,082	2,664	4,464	4,464
Débit d'air à puissance nominale (EN 14511 : T° air 7°C / T° eau 55°C)	m³/h	2,082	2,664	4,664	4,464
Puissance en mode rafraîchissement	kW	5	8	12	16
Puissance absorbée en mode rafraîchissement	kW	1,28	2,28	3,16	4,10
Intensité moyenne (MAX.)	A	5,6(8,1)	10,0(11,6)	13,8(20,2)	17,8(23,0)
EER : coefficient d'efficacité frigorifique		3,91	3,52	3,80	3,90
Débit hydraulique minimal en chauffage	litres/min	5	10	15	15
Débit hydraulique à puissance nominale (EN 14511 - T° air 7°C / T° eau 35°C)	litres/min	20,22	32,16	40,68	50,88
Débit hydraulique à puissance nominale (EN 14511 - T° air 7°C / T° eau 55°C)	litres/min	11,34	19,26	40,62	27,90
Plage de T° extérieures pour fonctionnement PAC	°C	- 20 à 43			
Température maximum d'eau en entrée (à l'arrêt)	°C	70			
Pression hydraulique de l'installation	MPa (bar)	0,1 à 0,3 (1 à 3 bar)			
Puissance acoustique à 1 mètre (extérieur)	dB(A)	65,2	64	60,8	61,6
Pression acoustique à 1 mètre (extérieur) (Q=1)	dB(A)	54,2	53	49,8	50,6
Raccordements hydrauliques	BSPF	3/4	1"	1¼"	1¼"
Poids du monobloc à vide	kg	51	70	99	118
Poids du monobloc rempli en eau	kg	52,8	71,8	101	120
Volume d'eau	litres	1,8	1,8	2,0	2,0
Volume du caisson monobloc PAC	m³	0,167	0,247	0,468	0,468
Classe énergétique ErP (départ basse température: 35°C - chauffage)		A+++			
Classe énergétique ErP (départ température: 55°C - chauffage)		A++ (HPID13R32 en A+++ depuis septembre 2019)			

* Option rafraîchissement (cooling) avec sonde d'humidité obligatoire et paramétrage à changer.

GAMME PAC AERONA³ MONOBLOCS R32, 6 A 17 kW, INVERTER, COMPRESSEUR ROTATIF, MONOPHASEE

Code produit	Description	Ecodesign ErP Chauffage /ECS	Puissance chauffage
HPID6IR32GRFR	Pac air/eau Aérone ³ 6 kW R32 avec compresseur Inverter + régulation, 2 flexibles et 2 vannes et panneau de régulation.	A+ + +/A	6 kW
HPID10IR32GRFR	Pac air/eau Aérone ³ 10 kW R32 avec compresseur Inverter + régulation, 2 flexibles et 2 vannes et panneau de régulation.	A+ + +/A	10 kW
HPID13IR32GRFR	Pac air/eau Aérone ³ 13 kW R32 avec compresseur Inverter + régulation, 2 flexibles et 2 vannes et panneau de régulation.	A+ + +/A	13 kW
HPID17IR32GRFR	Pac air/eau Aérone ³ 17 kW R32 avec compresseur Inverter + régulation, 2 flexibles et 2 vannes et panneau de régulation.	A+ + +/A	17 kW

GAMME PAC AERONA³ MONOBLOCS R32, 6 A 17 kW, INVERTER, COMPRESSEUR ROTATIF, MONOPHASEE AVEC TRAITEMENT ANTI CORROSION BLYGOLD*

Code produit	Description	Ecodesign ErP Chauffage /ECS	Puissance chauffage
HPID6IR32BLYGRFR	Pac air/eau Aérone ³ Blygold 6 kW R32 avec compresseur Inverter + régulation, 2 flexibles et 2 vannes et panneau de régulation. La PAC est traitée avec procédé Blygold anti corrosion.	A+ + +/A	6 kW
HPID10IR32BLYGRFR	Pac air/eau Aérone ³ Blygold 10 kW R32 avec compresseur Inverter + régulation, 2 flexibles et 2 vannes et panneau de régulation. La PAC est traitée avec procédé Blygold anti corrosion.	A+ + +/A	10 kW
HPID13IR32BLYGRFR	Pac air/eau Aérone ³ Blygold 13 kW R32 avec compresseur Inverter + régulation, 2 flexibles et 2 vannes et panneau de régulation. La PAC est traitée avec procédé Blygold anti corrosion.	A+ + +/A	13 kW
HPID17IR32BLYGRFR	Pac air/eau Aérone ³ Blygold 17 kW R32 avec compresseur Inverter + régulation, 2 flexibles et 2 vannes et panneau de régulation. La PAC est traitée avec procédé Blygold anti corrosion.	A+ + +/A	17 kW

* L'air marin peut endommager les pompes à chaleur aérothermiques installées dans les zones côtières. Pour cette raison, GRANT offre une protection contre la corrosion Blygold sur la gamme Aérone³ pour aider à préserver la durabilité des pompes à chaleur Aérone³ installées à proximité de la mer.

MISE EN SERVICE PAC AERONA³ MONOBLOCS R32, 6 A 17 kW

Code produit	Option
MES-PAC	Mise en service PAC Aérone ³ à réaliser par une station technique agréée GRANT France dans un périmètre géographique <50kms.

Accessoires inclus en standard

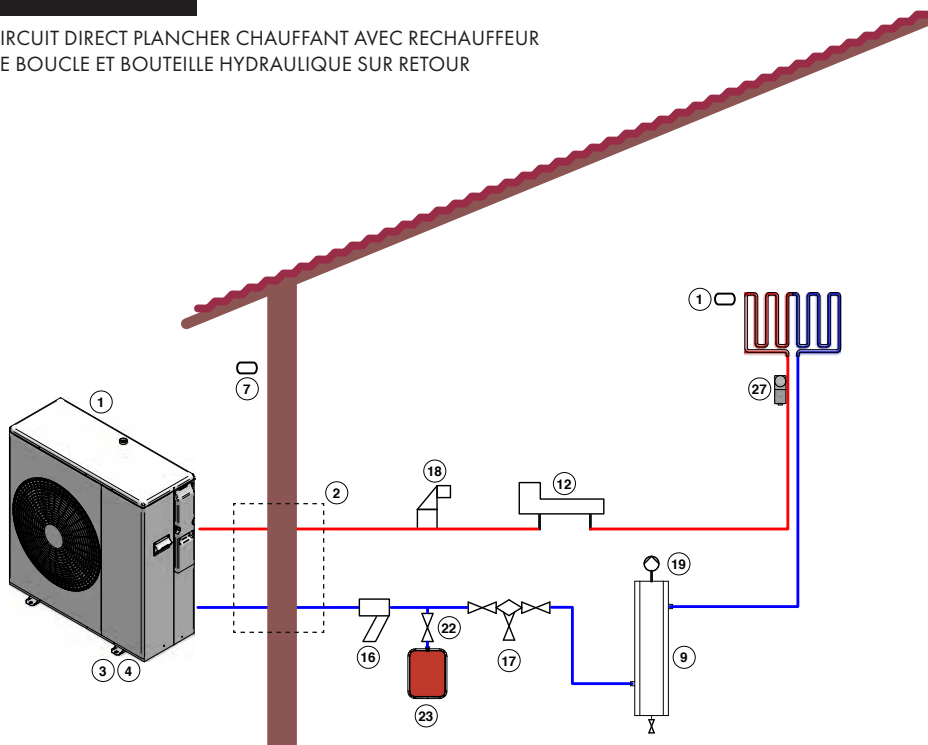
Chaque monobloc Aérone³ R32 est fourni avec tous les éléments suivants en standard :

- ✓ 4 pieds anti-vibratiles (uniquement sur 6kW)
- ✓ 1 circulateur électronique intégré
- ✓ 2 flexibles pour départ retour PAC en 3/4" ou 1" selon puissance (prévoir isolant)
- ✓ 1 coude d'évacuation des condensats
- ✓ 2 vannes d'isolement
- ✓ 1 panneau de régulation déporté avec sonde d'ambiance intégrée et son câble de 8 m.



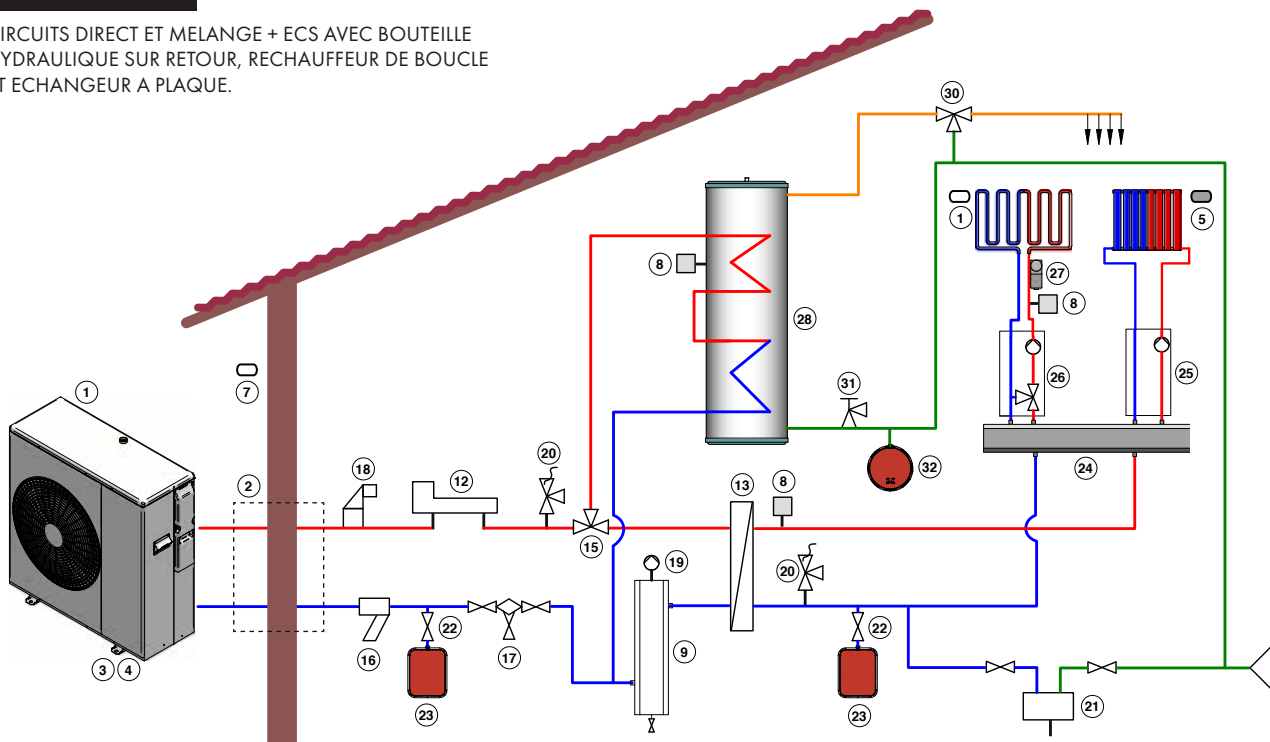
SCHEMA PAC 1

CIRCUIT DIRECT PLANCHER CHAUFFANT AVEC RECHAUFFEUR DE BOUCLE ET BOUTEILLE HYDRAULIQUE SUR RETOUR



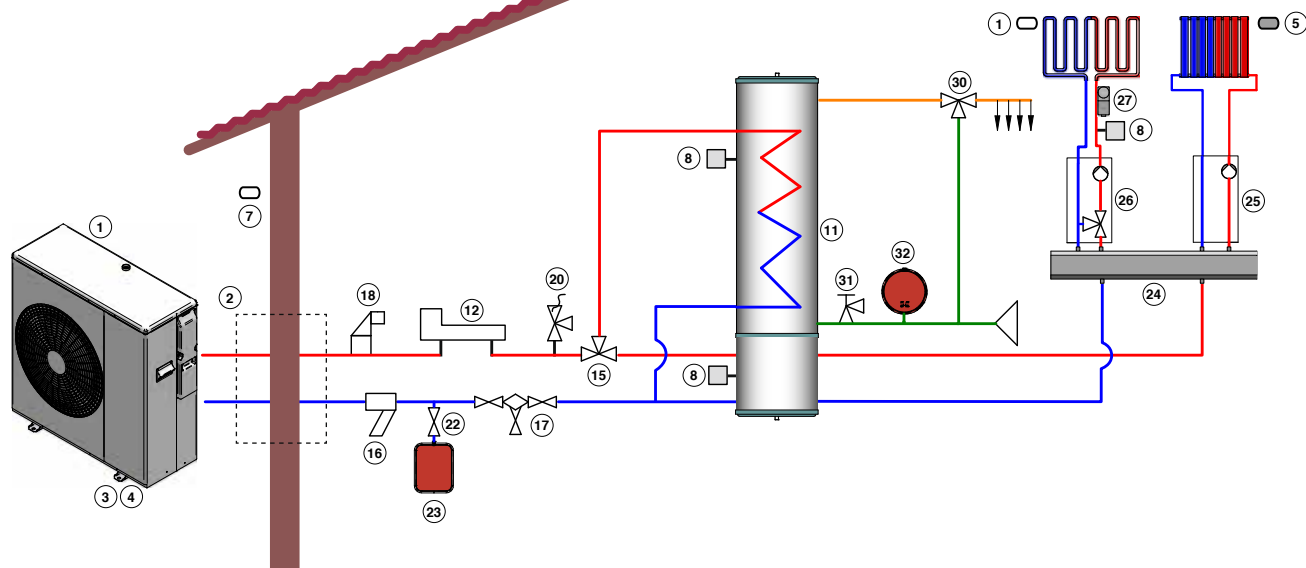
SCHEMA PAC 2

CIRCUITS DIRECT ET MELANGE + ECS AVEC BOUTEILLE
HYDRAULIQUE SUR RETOUR, RECHAUFFEUR DE BOUCLE
ET ECHANGEUR A PLAQUE.



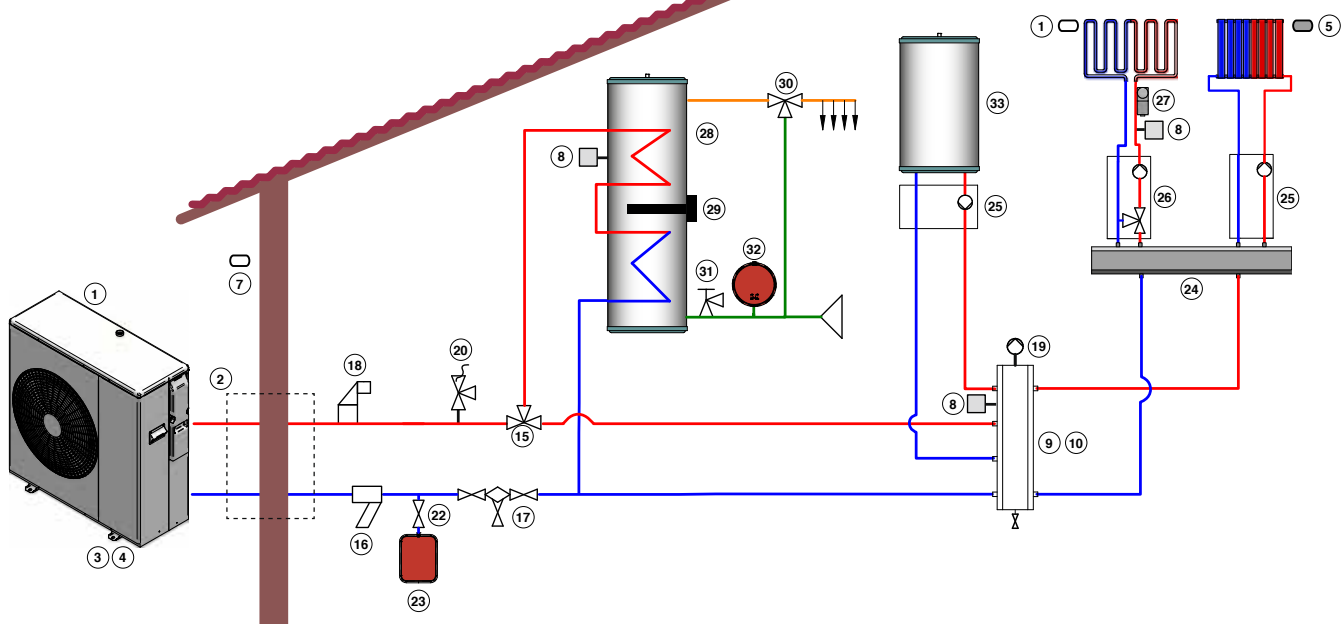
SCHEMA PAC 3

CIRCUITS DIRECT ET MELANGE AVEC RECHAUFFEUR DE BOUCLE ET BALLON SPECIAL PAC (ECS + BOUTEILLE DE DECOUPLAGE INTEGRES)



SCHEMA PAC 4

CIRCUITS DIRECT ET MELANGE + ECS AVEC BOUTEILLE DE DECOUPLAGE, RESISTANCE ELECTRIQUE ECS ET CHAUDIERE D'APPOINT.



ACCESSOIRES

N° SUR SCHEMA	DESIGNATION	REFERENCE	PHOTO PRODUIT
1	Pompe à chaleur monobloc Aérone ³ fournie avec 2 flexibles pour départ/retour, 1 coude d'évacuation, 2 vannes d'isolement et 1 régulation déportée avec sonde d'ambiance intégrée		
2	Fourreau isolé 22/28 pour traversée de mûr	HPIDINSU/KITIR	
3	Support au sol antivibratile	HPIDFOOT/KITIR	
4	Support mural	HPCBR2IR	
5	Commande déportée avec sonde d'ambiance intégrée (2ème circuit)	HPCDTP2	
6	Sonde d'humidité avec sonde de température + hygrométrie montage mural signal température : NTC (-10+60), signal hygrométrie (10-90%) : 0-10Vdc	DPWC115000	
7	Sonde extérieure NTC10K : plage de fonctionnement -50°C à 90°C, indice de protection : IP65	DPUT011000	
8	Sonde NTC10K doigt de gant départ/bouteille/ECS longueur 3m —Mesure de -50 à +105°C Type WH IP68—	NTC030WH01	
9	Bouteille de découplage 50 litres murale 4 piquages de chaque côté en 1"1/4 dimensions (hauteur = 954 mm / diamètre ext = 450 mm) classe ErP = C	BMEL50SK	
10	Bouteille de découplage 100 litres au sol 4 piquages de chaque côté en 1"1/4 dimensions (hauteur = 1008 mm / diamètre ext = 343 mm) classe ErP = C	BMEL100SK	
11	Ballon spécial PAC classe ErP : B (ECS = 291 L + Tampon = 86 L) dimensions : - diamètre = 650 mm - hauteur = 1 805 mm - côte de basculement = 1 930 mm	BMPXL02HE	
12	Réchauffeur de boucle isolé électrique monophasé 230 V et triphasé 400 W, 2/4/6 kW (glycol : 30% maxi). Thermostat de régulation de 35°C à 75°C. Thermostat de sécurité à ré-enclenchement manuel à 100°C, raccords 1" M. Joints plats haute température conseillés non fournis, Relais non fournis.	MOD0315	

N° SUR SCHEMA	DESIGNATION	REFERENCE	PHOTO PRODUIT
13	Echangeur à plaques en inox 316 brasage cuivre 6-10 kW (glycol max = 30%) 4x3/4	0238894.0	
	Echangeur à plaques en inox 316 brasage cuivre 13-17 kW (glycol max = 30%) 4x3/4	0238900.0	
	Isolation échangeur à plaques 6-10 kW en mousse NBR, épaisseur 20mm (température opérationnelle min : -40°C / max : 105°C)	41614	
	Isolation échangeur à plaques 13-17 kW en mousse NBR, épaisseur 20 mm (température opérationnelle min : -40°C / max : 105°C)	41615	
	Support échangeurs à plaques pour chauffage et piscine	31566	
14	M10NHx14/1P-CTN-S 2 x 1" + 2 x 1" Titane - Echangeur démontable à plaques de circulation en titane et joints nitrile + 2 raccords titane sur circuit piscine (dosage glycol max circuit primaire = 30%)	12084-014	
	M10NHx18/1P-CTN-S 2 x 1" + 2 x 1" Titane - Echangeur démontable à plaques de circulation en titane et joints nitrile + 2 raccords titane sur circuit piscine (dosage glycol max circuit primaire = 30%)	12084-018	
	Glycol 5001 : Jerrican noir de 20 lts / 21 kg de Fluide Caloporteur MB444E CONCENTRE / à base de Mono Propylène Glycol (MPG) / qualité sanitaire / utilisation -50°C/+280°C.	5001	
15	Vanne d'inversion en 1" M, 230V AC 3 fils (1 phase permanente / 1 phase de commande / neutre) à boisseau cylindrique (temps de manœuvre = 8s) dosage glycol = 30% max.	VDB3V26M	
16	Filtre à Tamis en 1" : corps bronze, filtre à tamis en inox, temp maxi = 110°C, pression maxi 16 bar, maille de 400µ	F20226	
	Filtre à Tamis 1" 1/4 : corps bronze, filtre à tamis en inox, temp maxi = 110°C, pression maxi 16 bar, maille de 500µ	F20233	
17	Filtre magnétique GRANT Mag One Vortex VM05 EN 1" F montage sur conduite verticale ou horizontale : protection circuit de chauffage jusqu'à 36 kw (si > 36 kw alors installation de 2 en parallèle) Triple action de filtration avec aimant 12000 gauss neodymium. Température max 120°C. Purgeur manuel . Réduction 28 mm/22 mm. Pression max 6b	GF-VORT-FMAG1	
18	Dégazeur PNEUMATEX Zéparo ZUV25 EN 1" F pour montage sur conduite horizontale	7891125	
	Dégazeur PNEUMATEX Zéparo ZUV32 EN 1" 1/4 F pour montage sur conduite horizontale	7891132	

N° SUR SCHEMA	DESIGNATION	REFERENCE	PHOTO PRODUIT
19	Purgeur automatique PNEUMATEX Zeparo ZUP10 EN 3/8M	7891510	
20	Unité de sécurité avec manomètre, soupape 3 Bars, purgeur automatique et écrou tournant en 1"	SG50-MINI/C	
21	Disconnecteur 3/4 Scudo pression max 10 bar et température max 65°C	CA57320	
22	Raccord rapide pour démontage du vase d'expansion en 3/4 sans vidage de l'installation avec purgeur et vanne à sphère plombable	ZR55820	
23	Vase d'expansion chauffage PNEUMATEX Statico 8 Litres 3 Bars SD8.3 (températures de fonctionnement de 5 à 70 °C) Vessie airproof garantie 5 ans	7101000	
	Vase d'expansion chauffage PNEUMATEX Statico 12 Litres 3 Bars SD12.3 (températures de fonctionnement de 5 à 70 °C) Vessie airproof garantie 5 ans	7101001	
	Vase d'expansion chauffage PNEUMATEX Statico 18 Litres 3 Bars SD18.3 (températures de fonctionnement de 5 à 70 °C) Vessie airproof garantie 5 ans	7101002	
	Vase d'expansion chauffage PNEUMATEX Statico 25 Litres 3 Bars SD25.3 (températures de fonctionnement de 5 à 70 °C) Vessie airproof garantie 5 ans	7101003	
	Vase d'expansion chauffage PNEUMATEX Statico 35 Litres 3 Bars SD35.3 (températures de fonctionnement de 5 à 70 °C) Vessie airproof garantie 5 ans	7101004	
	Vase d'expansion chauffage PNEUMATEX Statico 50 Litres 3 Bars SD50.3 (températures de fonctionnement de 5 à 70 °C) Vessie airproof garantie 5 ans	7101005	
	Vase d'expansion chauffage PNEUMATEX Statico 80 Litres 3 Bars SD80.3 (températures de fonctionnement de 5 à 70 °C) Vessie airproof garantie 5 ans	7101006	
24	Mono bride de fixation murale pour un seul module DN25 (pour installation d'un module sans collecteur)	DAOA25SET	
	Paire de brides de fixation murale pour 1 collecteur DN20 ou DN25	DAOA-COL	
	Collecteur de distribution avec isolation DN25 hydraulique 2 départs 2m³/h - 50 kW à delta T 20K dans le circuit primaire	HV60/125-2	
	Collecteur de distribution avec isolation DN25 hydraulique 3 départ 2m³/h - 50 kW à delta T 20K dans le circuit primaire	HV60/125-3	
	Vanne d'arrêt pour collecteur DN25 à l'unité 1" F (l'écrou de la vanne d'arrêt est sur le module)	0266/M	

N° SUR SCHEMA	DESIGNATION	REFERENCE	PHOTO PRODUIT
25	Module direct DN25 entraxe 125 mm avec circulateur Grundfoss UPM 3 hybrid 25-70 puissance jusqu'à 50 KW delta T 20K et débit max 2150l/h	20335B-UL7	
26	Module pré-monté et moteur monté sur vanne Module 3 voies DN25 entraxe 125 mm avec moteur de vanne 3 voies 24V DC/AC avec pilotage 0-10V et circulateur Grundfoss UPM 3 hybrid 25-70 puissance jusqu'à 35kw delta T 20K débit 2200l/h ATTENTION MODULE 3 VOIES SPECIFIQUE PAC : alimentation moteur de vanne en 24V DC/AC	20355B-M3-U7-M51	
27	Aquastat de sécurité AARC à réarmement automatique	AARC	
	Aquastat de sécurité AARM à réarmement manuel	AARM	
28	Préparateur ECS 300 Litres double échangeur (monter en série les 2 échangeurs selon schéma pour un fonctionnement avec une pompe à chaleur)	2FR26-309000	
	Préparateur ECS 400 Litres double échangeur (monter en série les 2 échangeurs selon schéma pour un fonctionnement avec une pompe à chaleur)	2FR26-409000	
	Préparateur ECS 500 Litres double échangeur (monter en série les 2 échangeurs selon schéma pour un fonctionnement avec une pompe à chaleur)	2FR26-509000	
29	Résistance électrique monophasée 230 V 2 kW en 1"1/2	41-020011	
	Résistance électrique monophasée 230 V 3 kW en 1"1/2	41-030011	
30	Mitigeur thermostatique 3/4 M avec raccords, clapet et filtre	03799	
31	Groupe de sécurité droit siège inox 3/4 FF + syphon	BGSI	
32	Vase d'expansion sanitaire PNEUMATEX Aquapresso 12 Litres 10 Bars AD12.10 (vessie garantie 2 ans)	7111001	
	Vase d'expansion sanitaire PNEUMATEX Aquapresso 18 Litres 10 Bars AD18.10 (vessie garantie 2 ans)	7111002	
	Vase d'expansion sanitaire PNEUMATEX Aquapresso 25 Litres 10 Bars AD25.10 (vessie garantie 2 ans)	7111003	
33	Chaudière d'appoint (vous pouvez consulter nos catalogues chaudières fioul et granulés) ou sinon conserver la chaudière existante.		

Conditions Générales De Vente

1. DOMAINE D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente régissent les ventes des Produits figurant au Catalogue des Produits GRANT France, conclues entre la société GRANT France et le Client. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur toutes dispositions émanant de la documentation du Client. Elles sont systématiquement remises au Client lors de la remise des devis et lors de l'envoi de la confirmation de commande.

2. COMMANDES – MODIFICATIONS

La société GRANT France adresse sur demande du Client les devis correspondants au souhait de commande exprimé par le Client, accompagné des Conditions générales de vente et des remises catégorielles applicables sur le Tarif public Conseillé tel que figurant au catalogue GRANT France. La commande Client peut être passée par différents procédés, y compris par le renvoi du Devis établi par GRANT France dûment signé par le Client et revêtu de la mention Bon pour accord ainsi que du tampon de l'entreprise Cliente ou par l'envoi par le Client d'un bon de commande spécifique à son entreprise.

Les ventes ne sont parfaites qu'après acceptation expresse et par écrit de la commande du Client, par GRANT France, par mail ou tout autre moyen écrit, notamment électronique et sous réserve du versement de l'acompte prévu à l'article 4 ci après ou par règlement comptant. Les commandes dûment acceptées sont non modifiables.

En sa qualité de professionnel de même spécialité que GRANT FRANCE, l'Acheteur reconnaît expressément que les caractéristiques techniques des Produits et autres données figurant dans les catalogues, fiches techniques, ou tout autre document sont indicatives des performances des produits dans un contexte d'utilisation défini restrictivement et conformément aux règles de l'art.

Il appartient donc au Client de prendre en compte les préconisations techniques des Produits lors de la sélection des Produits par rapport à l'installation souhaitée et à son environnement et d'une manière générale d'opérer sa sélection conformément aux règles de l'art en la matière.

3. PRIX – TARIF APPLICABLE

Les tarifs applicables issus des tarifs catégoriels et particuliers figurent dans les devis adressés au client. Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant une durée de 3 mois à compter de la date du Devis adressé au Client. Ces prix sont nets et HT, départ usine ou plateforme. Un forfait transport exigible sera par ailleurs mentionné sur la facture. Des conditions tarifaires catégorielles et particulières peuvent être pratiquées en fonction des volumes de commandes réalisés.

4. CONDITIONS ET DELAIS DE REGLEMENT

Toute première commande d'un Client est réglée à hauteur de 100% à la commande avant livraison par virement bancaire. Pour les commandes postérieures, un acompte correspondant à 50% du montant de la commande est réglé par virement bancaire à la passation de la commande par le Client. GRANT France se réserve le droit d'annuler toute commande acceptée à défaut de versement de l'acompte sus visé dans un délai de 8 jours à compter de l'acceptation de la commande. Le solde est réglable à 30 jours date de facture sauf conditions particulières. Les factures sont émises le lendemain de la livraison.

A tout moment, GRANT FRANCE peut conditionner la livraison d'une commande à son paiement intégral sur facture pro forma si l'encours du Client concerné n'est plus couvert par l'assurance-crédit de GRANT FRANCE. En cas de retard de paiement au-delà de la date de règlement figurant sur la facture adressée au client, des pénalités de retard seront automatiquement et de plein droit applicables dès le lendemain de la date prévue, sans formalité ni mise en demeure préalables. Ces pénalités de retard seront calculées au taux mensuel de 7% du montant TTC du prix de vente auquel s'ajoutera le taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente. Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 € sera due de plein droit et sans notification.

5. CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

Le transfert de propriété des Produits, au profit du Client ne sera réalisé qu'après complet paiement du prix par ce dernier, et ce quelle que soit la date de livraison desdits Produits. Le transfert des risques lui s'opère dès la Livraison des Produits.

Le paiement ne pourra être considéré effectué que lors de l'encaissement effectif du prix. En cas de redressement ou de liquidation judiciaire, les produits pourront être revendiqués, conformément aux dispositions légales et /ou réglementaires en vigueur.

6. LIVRAISONS

Les Produits seront livrés dans le délai maximum tel qu'indiqué sur l'acceptation de la commande par GRANT France. Ce délai ne constitue pas un délai de rigueur et GRANT France ne pourra voir sa responsabilité engagée à l'égard du Client en cas de retard de livraison n'excédant pas 15 jours ce délai maximum. En cas de retard supérieur à 15 jours, l'Acheteur pourra demander la résolution de la vente. Les acomptes déjà versés lui seront alors restitués par GRANT France. La responsabilité de GRANT France ne pourra en aucun cas être engagée en cas de retard ou de suspension de la livraison imputable au Client ou en cas de force majeure.

La livraison sera effectuée lors de la remise au Client des produits, ainsi qu'en atteste la signature par le Client du bon de remise de la marchandise émis par le transporteur. Il appartient au Client de vérifier les manquants ou dégâts survenus pendant le transport et faire immédiatement toutes réclamations utiles auprès du transporteur dans les conditions précisées à l'article L 133-3 du code de commerce (par lettre RAR, 3 jours maximum après livraison, montants des dégâts stipulés) en adressant une copie de cette correspondance à GRANT France qui fera ensuite son affaire du remboursement des Produits dégradés. A défaut du respect de ces conditions, le Client perd la faculté de se faire rembourser toute marchandise manquante ou cassée pendant le transport.

Le Client est tenu de vérifier la conformité de la commande lors de la prise de possession des Produits. A défaut de réserves expressément émises par le Client par écrit, dans un délai de 30 jours à compter de la Livraison, les Produits délivrés par GRANT France seront réputés conformes en quantité et qualité à la commande.

Aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée en cas de non respect de ces formalités par le Client.

7. GARANTIES CONTRACTUELLE SUR LES PRODUITS – GARANTIE VICES CACHES

Les Produits vendus sont garantis conventionnellement contre tout vice de fonctionnement provenant d'un défaut de matière, de fabrication ou de conception dans les conditions ci-dessous qui surviendraient pendant une période fixe de :

- 5 ans pour les pompes à chaleur GRANT (hors cartes et circulateur électroniques)
- 5 ans de garantie préparateurs ECS et ballons tampons GRANT
- 5 ans pour les vessies des vases d'expansions Pneumatex Statico
- 5 ans pour les modules hydrauliques et accessoires modules GRANT (hors circulateurs et moteurs de vannes)
- 2 ans pour les parties électriques des pompes à chaleur GRANT
- 2 ans pour les régulations, les sondes et les écrans déportés GRANT
- 2 ans pour les vessies des vases d'expansions Pneumatex Aquapresso
- 2 ans pour le pot à boue magnétique Mag One Vortex
- 2 ans pour les circulateurs et les moteurs de vannes
- 2 ans pour les aquastats de sécurité et de réglage
- 2 ans pour l'unité de sécurité, le raccord rapide du vase d'expansion, le mitigeur thermostatique, le groupe de sécurité et le disconnecteur
- 1 an pour les échangeurs à plaque
- 1 an pour le matériel Pneumatex (hors vessies) : purgeur, dégazeurs et corps extérieur des vases d'expansion

La garantie court à compter de la date figurant sur le protocole d'installation et mise en service chez le Client signé par les deux parties. A défaut d'envoi de ce protocole à GRANT France la garantie ne pourra s'appliquer. Vous pouvez aussi enregistrer votre produit sur la page d'accueil www.grantfrance.fr onglet- "enregistrer un produit".

En outre, la présente garantie est exclue :

- si le vice de fonctionnement résulte d'une intervention sur le bien, d'une utilisation ou d'une installation non conformes aux prescriptions techniques des produits et /ou aux recommandations de GRANT France et /ou aux règles de l'art en la matière,
- si le fonctionnement défectueux provient de l'usure normale du produit par rapport à l'utilisation qui en est faite ou d'une négligence ou d'un défaut d'entretien du produit ou de l'installation de la part du Client si le fonctionnement défectueux provient de pièces de remplacement dont les caractéristiques techniques ne sont pas identiques aux pièces d'origine,
- si le fonctionnement défectueux résulte d'une force majeure.

Au titre de la garantie contractuelle sus visée, le Client envoie à GRANT France la pièce jugée défectueuse et fournit toutes explications concernant le défaut relevé. Pour le corps de chauffe, le numéro de série est en outre systématiquement mentionné. GRANT France remplacera gratuitement les pièces reconnues défectueuses par ses services techniques. Cette garantie ne couvre pas les frais de main d'œuvre mais couvre les frais de transport.

En outre, les Produits sont garantis conformément à la garantie légale des vices cachés (article 1641 code civil) , dans la stricte limite du remplacement des produits, et dans les termes et conditions prévus à l'article 8 ci après.

8. RESPONSABILITE

La responsabilité de GRANT France ne saurait être recherchée pour des dommages de toute nature liés de manière directe ou indirecte à l'une des causes d'exclusion de la garantie telles qu'indiquées à l'article 7 sus visé.

En outre GRANT France est responsable dans les seules conditions impératives prévues par la loi à l'exclusion de toute disposition supplétive.

En tout état de cause, la responsabilité de GRANT France sera, à l'exception de la réparation des dommages corporels , limitée à une somme qui sera plafonnée à deux fois le montant de la vente des Produits donnant lieu à réparation. En outre, GRANT France ne pourra être tenue de réparer les dommages immatériels ou indirects dont le Client ou un tiers se prévaudrait à son égard; de ce fait, elle ne pourra être tenue à indemniser notamment des pertes d'exploitation, de production, de profits ou toute autre perte de nature économique ou financière.

9. DROIT APPLICABLE

De convention expresse entre les parties, les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations d'achat et de vente qui en découlent sont régies par le droit français.

Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

10. ATTRIBUTION DE JURIDICTION

TOUT DIFFEREND QUI N'AURA PU ETRE REGLE A L'AMIABLE ENTRE LES PARTIES, AYANT SON ORIGINE DANS L'EXECUTION DU CONTRAT DE VENTE REGI PAR LES PRESENTES SERA DE LA COMPETENCE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHAMBERY.

APRÈS 500 000 CHAUDIÈRES & PAC VENDUES EN GRANDE-BRETAGNE, **GRANT MET LE CAP SUR LA FRANCE**

La Société GRANT, **plus de 40 ans d'expérience au service de la performance**

Chez GRANT, nous concevons et fabriquons des solutions de chauffage fiables et faciles à installer depuis plus de quarante ans. De nos chaudières à condensation pour combustibles liquides (technologie primée) jusqu'aux dernières technologies renouvelables, nos systèmes de chauffage ont une réputation de qualité sans pareil. Nous combinons ingénierie de précision, innovation, performance et rapport qualité/prix pour produire des solutions de chauffage durables qui sont approuvées par les installateurs et des centaines de milliers de clients.

Conception de **Qualité**

Il n'y a jamais de compromis sur la qualité. Nous concevons tous nos produits au plus haut niveau de qualité pour que vous soyez assurés d'un résultat durable et efficace. Nous développons continuellement de nouvelles technologies et nous n'utilisons que les meilleures matières premières pour que nos produits soient performants et dépassent en valeur les normes environnementales en vigueur.



Logistique **Performante**

Une équipe dynamique
et réactive à votre écoute

1

Suivi de qualité

2

Mise en place
personnalisée

3

4

Web access

5

Tracking
(uniquement
en messagerie)



Chauffage **Responsable**

GRANT produit des systèmes de chauffage qui répondent aux défis de l'augmentation du coût de l'énergie, tout en protégeant notre environnement.

La responsabilité environnementale est au centre de tout ce que nous réalisons et nous continuons à développer et innover pour produire encore plus de produits efficaces qui font le meilleur usage de nos ressources naturelles. La marque GRANT est une garantie de fiabilité, de qualité et de valeur. Nous mettons la priorité sur nos clients et notre indépendance nous permet de contrôler les normes et les processus pour offrir la meilleure qualité et le meilleur service.

Notre **Garantie**

C'est pourquoi, quand vous commandez votre produit chez GRANT, vous pouvez être sûrs d'un service sur mesure et de bénéficier d'un excellent SAV (service après-vente).

Présent au salon **INTERCLIMA 2019**



DÉCOUVREZ NOS GAMMES

- **PAC MONOBLOCS AU R32** de (6 kW à 17 kW),
- **BALLONS D'EAU CHAUDE** (préparateurs, CET et CESI)
- **CHAUDIÈRES À GRANULÉS** de (12 kW à 30 kW),
- **CHAUDIÈRES À CONDENSATION** compatibles GTL et 30% d'Emag de colza de (18 à 64 kW)